



**Extraits du procès-verbal des délibérations du conseil
municipal de la commune de CORNIER,
Séance du mercredi 17 mai 2017 à 20H00**

Affichés en application des dispositions de l'article L. 2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept mai, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilbert ALLARD, Maire.

Date de convocation : 10 mai 2017

<u>Nombre de conseillers :</u> municipaux	En exercice :	Présents :	Représenté :	Votants :
	15	12	0	12

Présents : Laurent AEGERTER, Gilbert ALLARD, Corinne BAC, Sylvain BROSOLO, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Annick DESTERNES, Anne-Marie JUNG, Nathalie REMENANT, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Absents excusés : Anne CHAMPEL, Jean LACOMBE

Absente non excusée : Annie PLESSIS

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29/03/2017

Le compte-rendu de la séance du 29 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Anne-Marie JUNG est élue secrétaire de séance.

3. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ LEZTROY

Monsieur le Maire accueille M. Philippe MONET, directeur de la société LEZSAISONS. M. M. MONET, présente à l'assemblée deux projets :

- Lezsaisons
- l'association Terres d'Histoires et d'Avenir

4. COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Marchés Publics :

-Décision n°11/2017 : Demande de subvention au conseil départemental de la Haute-Savoie au titre des amendes de police pour la sécurisation de la Madeleine ;

-Décision n°12/2017 : Demande de subvention au conseil départemental de la Haute-Savoie au titre des amendes de police pour la sécurisation de Moussy ;

-Décision n°13/2017 : Demande de subvention au conseil départemental de la Haute-Savoie au titre des amendes de police pour l'acquisition de radars pédagogiques ;

-Décision n°14/2017 : Délivrance d'une concession dans le colombarium ;

Droit de Préemption Urbain :

Monsieur le Maire présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) pour laquelle la commune n'a pas exercé son droit de préemption :

Adresse du bien	Nature	Réf. cadastrales	Date décision
90 chemin de la Fruitière	Non bâti	B1496 / B103	22/03/2017

4. ÉTAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS EN FORÊT SECTIONALE DE MOUSSY POUR L'ANNÉE 2018

Monsieur le Maire présente à l'assemblée par proposition de coupe de bois à réaliser en 2018 dans la forêt sectionale de Moussy.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents, approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2018 ; demande à l'Office Nationale des Forêts de bien vouloir procéder en 2018 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette ; précise que les coupes non réglées sont destinées à la vente de gré à gré ou par contrat ; valide le fait de mettre ses bois sur pied à disposition de l'ONF et de désigner l'ONF comme donneur d'ordre des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de « vente et exploitation groupée » sera rédigée ; donne délégation à Monsieur le Maire pour l'accord sur la proposition de contrat (prix et acheteur) et pour la signature de la convention de vente et d'exploitation groupée.

5. AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 5 octobre 2016 approuvant le projet d'extension de la salle des fêtes pour la création de salles pour les Temps d'Activités Périscolaires et la réfection/extension du restaurant scolaire. Il indique que le cabinet AER a été choisi pour réaliser la maîtrise d'œuvre de l'opération et sollicite l'autorisation de

l'assemblée pour déposer une demande de permis de construire pour la réalisation de ce projet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents autorise Monsieur le Maire à déposer et à signer une demande de permis de construire pour la création de salles pour les TAP et la rénovation/extension du restaurant scolaire dans les locaux de la salle polyvalente sise au 150 route de Chevrier;

Le Maire
Gilbert ALLARD



AFFICHÉ LE 22 MAI 2017